



Rencontre Directions – Organisations Syndicales des DREAL Auvergne et Rhône-Alpes

13/03/15 10h – 13h30

Point d'actualité sur la fusion

National

Les directeurs des DREAL nous ont indiqué que le sujet de la fusion des services de l'État avance à un rythme modéré. Suite au conseil des ministres du 4 mars 2015, la confirmation a été apportée que les préfets préfigurateurs seront désignés au mois d'avril.

En revanche, il n'y a toujours pas d'éléments clairs sur la méthode. Le Secrétaire Général du MEDDE/MLETR a demandé aux DREAL de commencer à travailler dessus, ce dont nos deux directions se félicitent pour valider leur anticipation.

Les Inspections Générales ont travaillé sur le sujet de la réforme territoriale, notamment le CGEDD. Un rapport sera remis au Premier ministre la semaine prochaine. Selon les directeurs des DREAL, ce rapport serait critique, pour nos ministères, sur l'option de renforcement de l'échelon départemental.

Concernant la revue des missions de l'État (processus lancé au niveau national « indépendamment » de la réforme territoriale), des éléments commencent à être disponibles. Les directions de nos DREAL ont le souci d'être en phase avec les orientations qui en découleront, mais estiment que dans la période précédente nos ministères ont déjà fait de gros efforts, beaucoup plus que d'autres, ce qui les mettrait à l'abri de nouveaux bouleversements de missions. Au niveau de nos ministères, il n'y a « pas de bouleversement annoncé, on reste dans la continuité. Il n'y a pas de signal indiquant un fort impact. » Au regard des évolutions récentes dans nos ministères, un tel discours laisse dubitatif.

Par ailleurs, la réalisation d'un diagnostic territorial a été demandé aux préfets de région par une circulaire signée par le Premier Ministre le 18/02, y compris pour les régions ne fusionnant pas avec une autre. Ce diagnostic sera régional et non interrégional.

Régional

L'intranet de la fusion, mis en place suite aux premiers échanges, a intégré les réponses aux questions relayées par les représentants du personnel.

Le nouveau préfet de région Rhône-Alpes, Michel Delpuech, sera très probablement préfet préfigurateur. A priori, il a des attentions fortes sur le niveau départemental.

Certains préfets revendiquent une certaine autonomie pour la réforme territoriale (concrètement, une liberté de répartir les missions entre les différents services régionaux et départementaux).

Les directions des DREAL nous ont indiqué que la vision du communiqué gouvernemental du 4 mars (niveau stratégique en région, niveau opérationnel en département) est « contestée », y compris par des inspecteurs généraux et certains préfets, dont le préfet de région Auvergne, mais pas le futur préfet préfigurateur. Elles revendiquent les missions opérationnelles des services régionaux et comptent s'appuyer entre autres sur cet argument pour justifier l'intérêt de conserver des antennes DREAL près du terrain.

L'inspection de la DREAL Rhône-Alpes prévue cette année (annoncée en janvier), va être transformée en écoute externe (auprès des partenaires de la DREAL), compte tenu du contexte de fusion, et étendue à l'Auvergne (annoncée en avril) : forces/faiblesses de la DREAL, craintes éventuelles d'une DREAL fusionnée sur 2 régions. Cette mission se déroulera d'ici la fin du premier semestre. Il s'agit de s'appuyer sur le témoignage des partenaires externes pour légitimer l'utilité de son action et la nécessité de maintenir une offre de services suffisante.

Les autres services régionaux sont plus ou moins avancés dans le processus de fusion : si les ARS progressent au même rythme que les DREAL, ce n'est pas le cas pour les DRAC et les DRAAF.

La question est posée de l'anticipation par les deux directions, du siège à Lyon de la future région fusionnée, par rapport au processus officiel de choix qui prévoit un avis des futures assemblées en juin 2016. Les directeurs estiment, par rapport à d'autres cas géographiques (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées par exemple) ou thématiques (agriculture par exemple) que le pari fait est raisonnable. Il est ajouté que les présidents des deux conseils régionaux actuels ont déclaré que Lyon serait le chef-lieu de la future région.

Les deux directeurs considèrent qu'il est impossible, pour deux DREAL fusionnées, de remplir leurs missions correctement sans modification des organigrammes. Les deux DREAL fonctionnent différemment sur de nombreux sujets. Des décisions d'organisation s'imposent pour permettre la continuité du service au 1^{er} janvier 2016, sur laquelle sera jugée l'administration. Au fil de la réflexion, de l'écoute et de la compréhension des arguments de chacun, le principe initial de la page blanche fait place à la construction.

Au niveau national, les calendriers d'inspection générale ont été aménagés pour tenir compte des fusions. Les représentants du personnel demandent si les administrations centrales sont conscientes que les DREAL qui auront des fusions à mener ne pourront pas mener leurs missions de la même façon qu'en temps normal. Les directeurs indiquent que c'est parfois le cas (CITES et PRSE par exemple). Sur d'autres sujets à enjeu gouvernemental, la pression restera importante (sur la transition énergétique par exemple). Mais les processus de travail devront être adaptés dès 2015 : les directeurs défendent l'idée que le dialogue de gestion 2016 ne se fera pas pour deux régions séparées, contrairement aux hypothèses avancées encore aujourd'hui par l'administration centrale.

Concernant l'évolution des instances régionales (notamment l'instance de concertation régionale et les CAP des adjoints administratifs), une procédure similaire à celle adoptée lors de la création des DREAL pour les comités techniques (CT) et les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) est envisageable. Les

directions des DREAL sont en attente des instructions nationales sur ces sujets.

Concernant le calendrier de la préfiguration, l'administration est a priori d'accord pour que les comités techniques traitant des sujets de préfiguration se déroulent en commun (avec vote séparé pour chaque DREAL), sous réserve d'un accord écrit de tous les représentants du personnel. Les organisations syndicales ont rappelé à l'administration que le calendrier était un peu trop contraint pour permettre une association correcte des représentants du personnel. Les représentants du personnel doivent avoir connaissance des documents soumis au débat 1 à 2 semaines (en référence au RI Auvergne) avant les réunions. L'administration a convenu d'apporter quelques aménagements au calendrier.

Les organisations syndicales demandent si un budget spécifique a été alloué aux travaux de fusion. La réponse est non. Les dépenses sont imputées sur le budget de fonctionnement. Mais la direction considère ces dépenses comme prioritaires.

Les organisations syndicales demandent que la communication vers les agents soit uniforme entre services, pas trop tardive et ne soit pas simplement écrite. Ils soulignent les disparités entre les services. Les agents ont besoin d'exprimer leurs craintes, de disposer de moments d'échanges avec leur hiérarchie pour mieux comprendre l'avancement de la réflexion.

Les directeurs estiment que les initiatives qui ont été prises doivent être encouragées et que « les chefs de service doivent se mettre en position d'écoute dès qu'ils vont avoir le feu vert après la réunion de ce jour ».

Par ailleurs, la communication vers les cadres, qui sont aussi des agents, doit être soignée d'autant plus qu'ils risquent d'être les plus impactés par la réforme : suppression de postes, goulot d'étranglement pour les promotions, postes disponibles moins cotés ... Les directions s'engagent à suivre ces recommandations et à être attentives aux difficultés des cadres.

Groupes de Travail : vous êtes TOUS invités à participer

Un séminaire de préfiguration regroupant les 2 CODIR élargis est organisé le 20 mars. Son objectif est dans un premier temps de réagir sur les cartes de diagnostic produites puis dans un deuxième temps de définir les thèmes, enjeux et objectifs des groupes de travail qui seront mis en place en avril-mai pour nourrir les réflexions de préfiguration et notamment le futur macro-organigramme.

Conformément aux souhaits formulés par les organisations syndicales, tous les agents des 2 DREAL seront ensuite invités à participer aux travaux des groupes de travail qui seront mis en place en avril et mai. La participation se fera sur la base du volontariat. Selon l'affluence, des critères de sélection pourraient être mis en place pour garantir une égalité de traitement. Des consignes seront données aux chefs de service pour moduler la charge de travail, acter la reconnaissance du travail des agents dans la démarche et faciliter la participation. Les OS ont demandé qu'une décision de la direction arrête la composition des groupes de travail et la communique aux chefs de service afin que les agents concernés soient soutenus dans cette mission au regard de leur charge de travail.

L'administration a été alertée sur la nécessité de garder un lien avec les démarches nationales en cours (réflexions sur la formation, les CTT, etc.). La différence de

fonctionnement des deux CVRH dont le périmètre d'action concerne la future DREAL constituera un point de vigilance.

Une première liste de thèmes, établie par les directions à partir des contributions croisées des chefs de service (disponibles sur l'intranet), a été présentée. Elle servira de base au séminaire de préfiguration du 20 mars. Les représentants du personnel font remarquer que certaines thématiques importantes sont curieusement absentes de la réflexion. Le cas de l'aménagement du territoire est cité en exemple, car l'affichage de son exclusion pourrait laisser penser que ce sujet stratégique est laissé à d'autres (échelon départemental ou administration préfectorale). Les directeurs ont affirmé rester ouverts à l'enrichissement de la liste. Une reformulation est attendue comme produit du travail du séminaire.

Au titre des regards croisés, les organisations syndicales ont remarqué l'absence du sujet des affaires juridiques. Les directeurs exposent l'obstacle créé par la production de deux contributions distinctes. Le choix a été fait de ne pas poursuivre au niveau de la future DREAL fusionnée le rôle joué du côté de l'Auvergne vis-à-vis des DDT.

Les 1^{ers} éléments du diagnostic territorial, demandé le 18 février pour fin avril 2015, serviront de base au travail du 20 mars 2015. Les organisations syndicales demandent à ce qu'il soit prévu que les éléments du diagnostic soient portés à la connaissance du personnel au fur et à mesure. Les directeurs indiquent que les cartes sont publiées sur l'intranet dédié à la fusion. L'analyse de l'organisation interne des services et la répartition des effectifs ne sera pas considéré comme un apport de cet exercice de diagnostic. Par ailleurs, l'hypothèse d'un transfert de la gestion des ressources humaines à l'extérieur du périmètre ministériel n'est pas regardée comme une bonne solution.

Intranet – Foire aux Questions

Dans la foire aux questions transmises dans la lettre de préfiguration n°2, certaines réponses n'en sont pas. Les décisions n'étant pas connues au jour de la rédaction, la formulation a été faite au conditionnel. C'est notamment le cas de celle portant sur la prime de restructuration de service. Les réponses seront désormais datées. L'administration exclut une mise à jour des réponses au fur et à mesure de la connaissance de nouveaux éléments, notamment nationaux, ce qui rendra nécessaire de reformuler les questions qui auront reçu des réponses d'attente.

Pour les questions posées qui appellent une réponse par les services centraux, les directeurs se proposent de les lister pour les communiquer au ministère. Les organisations syndicales insistent particulièrement sur le problème d'une fusion inacceptable des 2 listes de promotions au choix dans chaque corps, alors que d'autres régions restées indépendantes ne bouleverseront pas leurs ordres de priorité des agents pré-listés. L'administration se dit prête à faire remonter d'autres questions.

Les directions précisent que la forme de certaines questions a été retravaillée afin de préserver l'anonymat et garantir l'absence d'identification indirecte de leurs auteurs. L'usage de cette méthode sera poursuivi.

À la demande des organisations syndicales, un tableau de suivi des question-réponses sera mis en place comme aujourd'hui au niveau du CT d'Auvergne et un espace syndical sera créé sur l'intranet de préfiguration de la DREAL AuRA.

Il a été rappelé par les OS de ne pas oublier les agents absents pendant la bourse aux postes. Les directions ont confirmé qu'elles tiendront compte de ces effectifs.

Questions diverses

Liste des postes vacants

Les directions des DREAL assurent qu'environ 95 % des postes seront publiés. Seuls les postes d'encadrement supérieur ne le seront pas (dans une optique de resserrement de l'encadrement). En Rhône-Alpes, 2 postes vacants sont concernés. En Auvergne, seuls des postes d'encadrement susceptibles d'être vacants ne seront pas publiés. Les postes qui vont devenir vacants sur les affaires juridiques seront publiés à la DDT du Puy-de-Dôme (car elle récupérera la charge de son contentieux urbanisme). De ce fait, le contentieux administratif de la DREAL Auvergne sera reporté en Rhône-Alpes dès 2015.

Contractuels, vacataires et stagiaires

Les organisations syndicales souhaitent que soit fait un état des pratiques en la matière, à la fois qualitatif et quantitatif. Les directions s'engagent à faire ce point sur chacune des deux DREAL.

Fiches de poste

En Rhône-Alpes, les fiches de poste ne sont pas sur l'intranet, contrairement à l'Auvergne. La DREAL RA s'est engagée à le faire prochainement, sans pour autant garantir une mise à jour parfaite. Les agents ont tout intérêt à être vigilants sur le contenu de leur fiche de poste, notamment à l'occasion de l'exercice, en cours, des entretiens professionnels.

Cellule d'écoute externe

À la demande unanime des organisations syndicales, une cellule d'écoute externe va être mise en place au plus tôt et non au 2nd semestre. L'administration doit faire passer le cahier des charges aux organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Proposition du principe d'un article sur le rôle des organisations syndicales dans la prochaine lettre de la préfiguration

Un tel article est considéré comme inapproprié. Les organisations syndicales proposent de rappeler simplement l'existence des CT et les noms des personnes qui les composent.